
Objet : Rencontres programmées cet après-midi

De : AGECEVM SECRÉTARIAT (agecvm@hotmail.com)

À : dsae@cvm.qc.ca;

Cc : directiongenerale@cvm.qc.ca; florea.andra@gmail.com; camarade68@yahoo.ca; olivierturner@videotron.ca; simon-carl80@hotmail.com; annielegault22@hotmail.com; anandaveilleuxgomez@hotmail.com; fred.torpille@gmail.com; alexbouffard@gmail.com; marydeagle@hotmail.com; annie_shao@hotmail.com; yohann.demers@gmail.com; gaeldubuc@msn.com; davidpalinmontpetit@gmail.com; etienneqc@yahoo.fr;

Date : Mardi 4 mars 2014 12h44

Bonjour,

Les étudiant-e-s concerné-e-s par votre récente interdiction d'accès prise dans le cadre de l'article 10.3 du Règlement #7, comme ils-elles nous l'ont exprimé, ne pourront pas vous rencontrer tant et aussi longtemps qu'ils-elles n'auront pas d'abord rencontré l'avocat de l'AGECEVM pour étudier le dossier et déterminer la meilleure marche à suivre.

Par ailleurs, en accord avec l'article 10.4 du Règlement #7 et avant toute rencontre entre nos membres et l'administration du Cégep du Vieux Montréal, nous vous demandons de communiquer à l'AGECEVM, comme le souhaitent les personnes concernées, tout élément de preuves (rapport d'incidents, notes internes, photos, vidéo, ...) en rapport avec les faits reprochés, les 26, 27 et 28 février 2014, à nos membres touchés par votre mesure d'interdiction d'accès au Collège et d'éventuelles sanctions, afin de mieux préparer une rencontre future.

Dans l'attente de votre réponse,

Étienne Philippart

Secrétaire permanent

AGECEVM